

## TR.6 Encourager les bonnes pratiques au sein de la collectivité

### Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Transports routiers - Tertiaire - Gestion des déchets - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

L'encouragement de pratiques éco-responsables au sein des collectivités, consiste non seulement à agir pour l'environnement en général mais aussi à générer, de manière plus particulière, des conditions de travail plus saines. Par exemple : limiter la consommation d'eau, réduire la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant les déplacements automobiles, favoriser l'usage des transports en commun, les modes de déplacements doux et le covoiturage pour aller aux réunions. Mettre en œuvre des actions pour collecter et recycler les matériaux (papiers, métaux, plastiques) mais aussi limiter à la source la consommation de consommable et de matières premières (dématérialisation plutôt qu'impressions papiers)...

Par la sensibilisation et l'information des agents au sujet des éco-gestes (tri, utilisation de l'électricité, de l'eau, des transports, éco-conduite...), il s'agit pour Cholet Agglomération, d'encourager les bonnes pratiques des agents sur tous les sujets, au travail comme chez eux.

Cible(s)

Agents de la collectivité

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUiH et du PCAET de Cholet

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

### Evaluation initiale

Année de début 2025 Année d'échéance 2050 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Faible

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Directrice Générale Adjointe Pôle Attractivité du Territoire

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Générale, Direction des Ressources Humaines

Élu référent Vice président en charge de la Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEML (Technique) - Air Pays de la Loire (Technique) - AMORCE (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 1 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Public sensibilisé (personnes)